

emporte dans la tombe l'estime profonde de tous ceux qui l'ont connu.

L'Université qui, dans la simplicité de ses funérailles, n'a pu lui rendre hommage, tient à adresser ici à sa mémoire un suprême et reconnaissant adieu.

Le 12 avril, la Faculté de Droit était de nouveau frappée par la mort de **Victor Genot**, Chargé de cours de droit administratif.

Pendant quarante ans, **Genot**, dont les principales fonctions étaient celles de Directeur au Gouvernement provincial, se consacra à l'administration de la province de Liège. Au cours de cette longue période, il intervint dans toutes les questions qui furent mises à l'étude à la Chambre de Commerce, à la Fédération des Associations commerciales et industrielles de Belgique et à la Fédération des Associations commerciales et industrielles liégeoises.

La distinction avec laquelle il remplit les différents mandats qui lui furent conférés lui avait acquis une grande notoriété dans les cercles administratifs et dans le monde des affaires.

Sa compétence spéciale lui fit attribuer, en 1914, dans notre enseignement universitaire les fonctions de chef des travaux pratiques de sciences administratives. A la fin de la guerre, il fut chargé du cours de droit administratif qu'il professa avec la conscience qu'il apportait à l'exécution des diverses missions qu'il avait eu à remplir au cours de sa carrière.

Pendant toute la durée de l'occupation, **Victor Genot** contribua au soulagement des misères de la population liégeoise en remplissant les fonctions de Secrétaire du Comité provincial de secours et d'alimentation.

A diverses reprises, les mérites de notre regretté collègue furent reconnus par le Gouvernement qui lui conféra plusieurs distinctions dans nos ordres nationaux.
